

LE COMPTE RENDU FO-HUS CSE ET FSSSCT

Comité social d'Établissement

Directeur Général Mr GALY, DGA Mme DUGAST, DSSI Mme WLTZ, CME Dr HERBRECHT
Membres OS : 4 FO-HUS, 5 CGT, 4 CFTD, 1 CFTC

Nouvelle organisation D.S.I.N : (Direction du Système Informatique et Numérique): Outre le fait que FO-HUS ait soulevé que cette nouvelle organisation a déjà été mise en place et ce, malgré l'obligation de la Direction de devoir présenter toute nouvelle organisation au CSE, FO-HUS a demandé une nouvelle enquête RPS de ce secteur en forte tension face à une montée en charge de l'activité sans augmentation des effectifs se traduisant par l'apparition de risques psycho-sociaux. FO-HUS a également interpellé la Direction sur sa crainte de voir une part du budget de la DSIN alloué au financement à l'emploi de prestations externes en forte augmentation dans ce secteur.

Passage en 12 h :

Aux urgences : FO-HUS qui a accompagné les agents d'autres unités lors de ce passage en 12 h, reste vigilant quant à la mise en place de telles organisations au sein des HUS. Aussi, notre organisation syndicale a pointé la création de trames de semaine en 48 h, qui nous le rappelle est hors cadre législatif et le volet remplacement qui prévoit déjà la possibilité de venir faire remplacer les agents en dernière minute en 12h.

A ce sujet, FO-HUS a dénoncé une pratique non conforme dérogeant aux textes d'applications du règlement intérieur, la pratique consistant à envoyer un questionnaire aux agents leur demandant d'affirmer le choix d'être prévenu soit la veille, soit le matin même du remplacement de dernière minutes.

La Direction nous a confirmé que cette pratique équivoque, n'est absolument pas un document institutionnel et ne saurait se soustraire à l'application du présent règlement intérieur.

FO-HUS avait demandé un vote séparé pour les agents de l'accueil qui n'étaient pas favorables faute d'effectifs suffisants actuellement. Cette demande n'a malheureusement pas été suivie par les autres organisations syndicales.

Pédiatrie 2 : FO-HUS a demandé à ce que les agents qui désirent faire une période d'essai, ne soient pas bloqués s'ils venaient à demander de quitter l'organisation de ce service en 12 h afin de réintégrer un horaire en 7 h 30.

Notre organisation syndicale a également demandé un point d'attention à l'organisation des temps de transmissions qui restent un sujet d'inquiétude des équipes lors de la mise en place de ce type d'horaire.

Blanchisserie : obtention de 4 emplois temps pleins, soit 2 recrutements immédiats + 2 ETP fonction de la montée en charge de l'activité.

Commission des usagers : La présentation du rapport 2022 qui a été faite en instance, reste révélatrice de la dégradation de l'offre de soin et de la prise en charge des patients. Force est de constater que cette dégradation suit la courbe de l'altération des conditions de travail des personnels de notre CHU. Les réclamations des usagers sont en constante augmentation.

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail

Fonctionnement F3SCT : FO-HUS a indiqué que la Direction a recours progressivement à la formulation de réponses écrites, faisant que les points proposés par les organisations syndicales ne sont plus traités et discutés en instance. Dès lors, FO-HUS a demandé à ce que la Direction interroge les membres à l'origine de la question posée, pour savoir si la réponse écrite ne nécessite pas à ce que le point soit abordé en instance.

Standard : Les membres de la F3SCT ont demandé unanimement la tenue d'une séance extraordinaire.

Point information Locaux médicale B : étonnement des membres de la F3SCT car aucune visite préalable des locaux n'a été organisée par la Direction.

Crédit CHSCT : La Direction n'a pas pu nous apporter des éléments sur l'utilisation des crédits afin d'améliorer les conditions de travail, de sécurité ou d'hygiène des personnels du CHU.

Au vu du peu de réponses apportées aux différents points des OS et la légèreté dont fait preuve la Direction quant au respect des procédures en matière de réglementation de la F3SCT, notamment l'obligation de soumettre à avis des membres tout changement d'organisation de travail, FO-HUS a décidé de quitter l'instance, préférant les actes aux mots, nous nous réservons la possibilité de saisir l'autorité compétente.

Divers

M. GALY a lui aussi obtenu sa mise en dispo des HUS !

Relayé par les journaux locaux, c'est en catimini que M. le Directeur du CHU de Strasbourg quitte notre CHU pour aller prendre ses fonctions de Préfet de la Nièvre.

Partira-t-il au 1er octobre suivant l'obligation de tous les agents qui ont demandé leur mise en disponibilité ?

Suite à notre sollicitation, la Direction nous a confirmé que la liste des concours 2023 sera bientôt accessible sur Intrahus.

